



Rapport du BAPE

Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec

Mandat du 14 décembre 2020 au 13 avril 2021

Le BAPE permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourrait avoir des répercussions sur leur milieu ou sur leur qualité de vie.

Dans le cadre de son mandat, la commission met à contribution des personnes-ressources. Elles répondent aux interrogations des citoyens et de la commission selon leur expertise et contribuent ainsi à enrichir les connaissances sur divers enjeux relatifs au dossier. Parmi les experts consultés pour ce mandat :

- ▶ Environnement et Changement climatique Canada
- ▶ Pêches et Océans Canada
- ▶ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- ▶ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

2

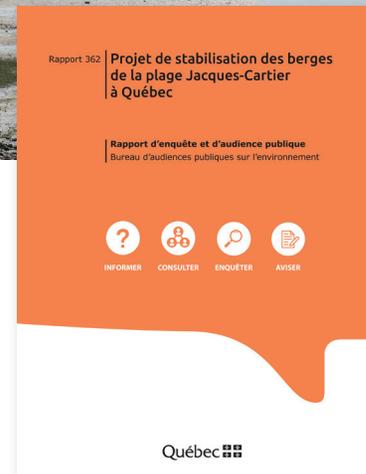
séances
de questions
pour mieux
comprendre
le projet

1

séance
pour exprimer
son opinion

6

mémoires
déposés



Le rapport contient

115
pages

6
chapitres

35
constats

27
avis

Les principaux constats et avis de la commission, les grandes lignes du projet et les préoccupations et opinions du public sont résumés en début de [rapport](#) dans la section *Les points saillants*.

Consultez la page du mandat au www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/

À retenir

- ▶ La Ville de Québec a raison de vouloir intervenir afin de protéger les berges de la plage Jacques-Cartier pour les générations actuelles et futures. La commission estime qu'elle devrait consacrer quelques mois supplémentaires pour revoir son projet de stabilisation.
- ▶ Selon les experts consultés, le modèle de simulation n'a pas été utilisé de manière adéquate et rigoureuse. Eu égard aux faiblesses méthodologiques de l'étude d'impact sur l'environnement, la commission estime qu'il serait risqué, tant d'un point de vue écologique et social qu'économique et financier, d'aller de l'avant avec la solution proposée.
- ▶ En réalisant ce projet, la Ville ne répond pas pleinement aux objectifs qu'elle s'est fixés comme la préservation de la qualité des paysages et des habitats, ainsi que l'accès à une plage de qualité et de superficie suffisante pour y maintenir la pratique sécuritaire d'activités.
- ▶ La commission doute que le projet à l'examen permette de stabiliser les berges à long terme et, conséquemment, de prévenir la détérioration des infrastructures urbaines en place.

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

